

THEME 1- COMPRENDRE UN REGIME POLITIQUE : LA DEMOCRATIE

ACTIVITE 15 : LA DEMOCRATIE EUROPEENNE EN PROCES



Compétences travaillées :

- Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive :
 - Prélever des informations dans un corpus documentaire
 - Classer des idées
 - Argumenter
- Travailler en équipe
- S'exprimer à l'oral

VARIANTE ORALE : le procès du fonctionnement démocratique de l'UE

La classe est divisée en **3 groupes de rôles** :

- **Les citoyens qui mettent l'UE en accusation** : ils défendent l'idée que l'UE n'a pas un fonctionnement suffisamment démocratique
- **Les avocats de la défense** : ils insistent sur les tentatives d'amélioration et les réussites.
- **Les juges-citoyens** : ils reconnaissent que la démocratie européenne est en crise et cherchent à comprendre : ils observent, posent éventuellement des questions et délibèrent à la fin.
- **Les journalistes** : ils prennent des notes pendant le procès et font une synthèse, orale pour les journalistes radio (podcast) et de télévision (capsule vidéo), écrite pour les journalistes de la presse écrite (article).

Etape 1 : Préparation (20 min)

- Chaque équipe s'appuie sur le cours et le dossier documentaire du manuel p.83-84 :
 - L'accusation prépare ses arguments
 - La défense prépare ses arguments
 - Les juges-citoyens préparent une introduction au procès pendant laquelle ils mettront en évidence la crise que subit la démocratie européenne
 - Les journalistes lisent le corpus, réfléchissent au plan de l'article/du reportage qu'ils vont rédiger et réfléchissent éventuellement à 2 ou 3 questions à poser à l'issue du procès
- Chaque groupe désigne :
 - un(e) porte-parole principal(e),
 - des "assistants" qui l'aideront
 - éventuellement un(e) secrétaire qui prend des notes pour la plaidoirie finale.

Etape 2 : Le procès (30-40 min)

1. **Introduction du procès** (3 min) : les juges-citoyens présentent la situation délicate dans laquelle se trouve la démocratie européenne
2. **Accusation** (5 min) : plaidoirie pour expliquer la crise.
3. **Défense** (5 min) : plaidoirie pour montrer les améliorations.
4. **Échanges** (10 min) :
 - Les deux camps peuvent se répondre.
 - Les juges-citoyens posent des questions.
5. **Point presse** (10 min) : pendant que les juges-citoyens délibèrent, les journalistes peuvent poser des questions pour demander un approfondissement, faire répéter ce qui n'a pas été clair...
6. **Verdict** (3 min) : les juges-citoyens disent si, d'après ce qui a été avancé, la démocratie européenne est réellement en crise ou en voie d'amélioration
7. **Le procès dans les médias** : à la séance suivante, les journalistes présentent/rendent leur synthèse.

VARIANTE ECRITE

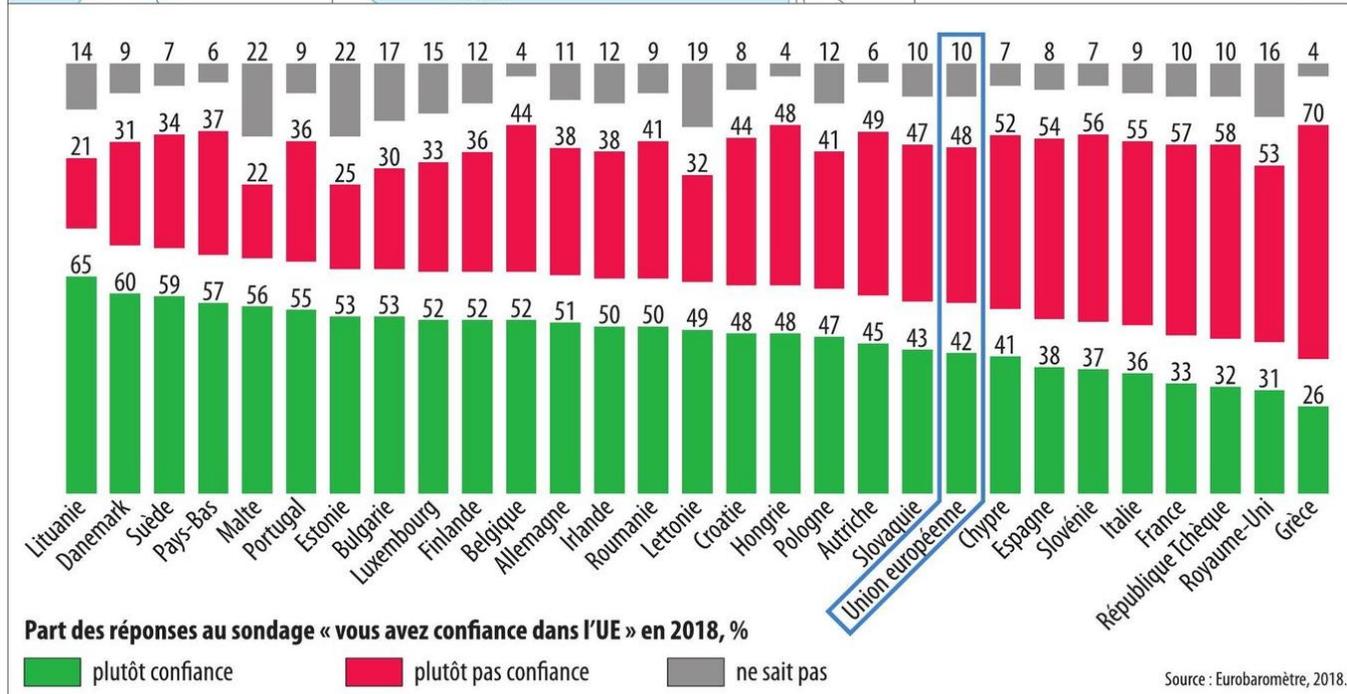
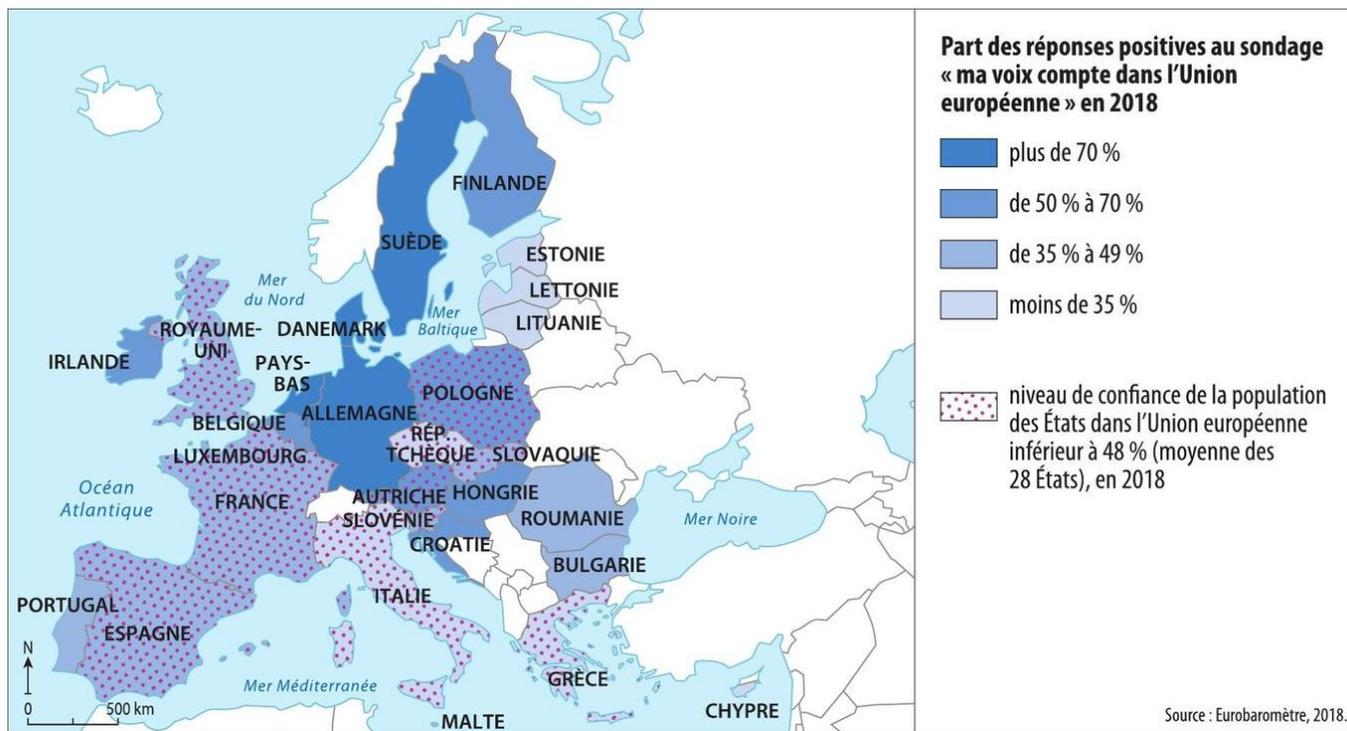
Consigne : Réalisez un plan détaillé répondant au sujet « La démocratie européenne : un système en crise malgré les tentatives d'amélioration » à partir du corpus documentaire des pages 84-85 du manuel Hachette et de votre cours.

ÉTUDE

Un fonctionnement démocratique critiqué

Le Brexit, tout comme la montée régulière de l'abstention aux élections du Parlement européen, témoignent d'une méfiance des citoyens à l'égard de l'Union européenne et de ses institutions. Pourtant, elle a engagé des réformes pour permettre aux citoyens de faire entendre leur voix. Mais son fonctionnement reste complexe et mal connu des citoyens.

► Pourquoi la démocratie européenne subit-elle des critiques de la part de ses citoyens ?



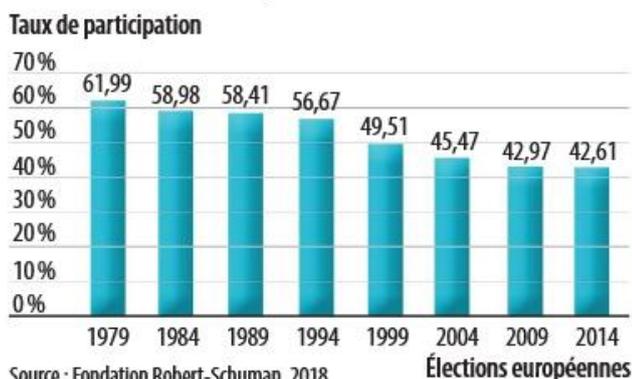
2 L'élection du Parlement : un système représentatif transnational ambigu

Le Parlement européen ne représente pas ses électeurs européens aussi bien que les parlements nationaux. Cela est dû au système électoral : dans chaque pays, ce sont les partis nationaux qui présentent des candidats aux élections européennes. Et ils mènent des campagnes nationales sur des thèmes nationaux. Ensuite, au Parlement européen, les acteurs en scène ne sont plus les partis nationaux mais des groupes parlementaires européens (le Parti populaire, les socialistes, les Verts...), qui sont des coalitions souples composées de partis nationaux idéologiquement proches. Le choix des électeurs est mis de côté : ceux-ci votent pour des partis qui ne jouent aucun rôle au Parlement mais en revanche, les partis qui sont de fait actifs sur la scène européenne n'ont pas été élus en tant que tels et l'électeur ne peut pas leur demander de rendre des comptes. De fait, le lien direct entre l'électeur et son député est brisé.

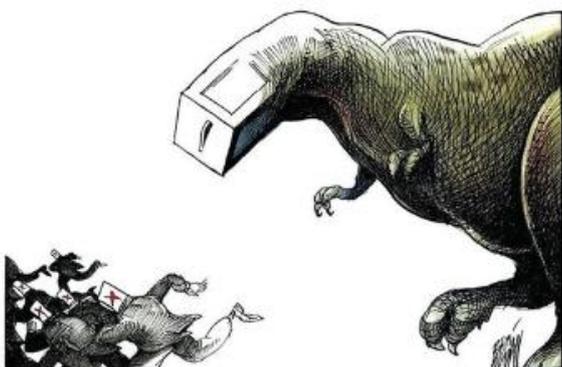
Une autre raison est le manque d'un véritable espace public européen. On parle beaucoup de l'Europe mais ce sont toujours des discours nationaux sur l'Europe et non un débat proprement européen.

D'après O. Beaud et D. Grimm, « Démocratie européenne : les raisons de la défiance », *Esprit*, 7 juillet 2015.

a. La baisse du taux de participation aux élections européennes



b. Une caricature soulignant l'abstention



Dessin de Bolgan, « Européennes : la grande victoire de l'abstention », *Courrier international*, 26 mai 2014.

3 Une désaffection croissante des électeurs

	Mesure	Objectif
1976	Élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen (1 ^{re} élection en 1979)	Meilleure représentation des citoyens
1992	Le traité de Maastricht crée une « citoyenneté européenne » et un médiateur européen habilité à recevoir les plaintes de tout citoyen de l'UE	Donner une dimension citoyenne à l'UE
2007	Organisation des « consultations européennes de citoyens » (CEC) sur l'avenir de l'Europe à l'horizon 2020	Consultation des citoyens
2012	Entrée en application de l'initiative citoyenne européenne (ICE) permettant à un million de citoyens de l'UE, provenant d'au moins sept États membres, de demander l'adoption d'un acte de droit de l'UE	Droit d'initiative aux citoyens européens
2018	Harmonisation du scrutin pour l'élection du Parlement européen de 2019 par l'adoption d'une circonscription nationale unique pour tous les pays de l'UE	Homogénéisation des pratiques électorales

4 Des dispositions pour consolider la représentativité et l'expression des citoyens

5 Des citoyens peu entendus ?

Jusqu'à présent, seules quatre initiatives citoyennes sur les 64 présentées depuis 2012 ont réussi à remplir l'ensemble des conditions fixées par la Commission européenne, ainsi que le million de signatures demandées. La toute première, lancée en 2012 et intitulée « *right for water* », avait obtenu une réponse jugée décevante de la part de Bruxelles. Face à la réclamation citoyenne pour un accès universel à l'eau et l'assainissement au sein de l'UE, la Commission s'était contentée de lancer une consultation publique sur la directive Eau potable. Dernière ICE en date : l'initiative « *Stop glyphosate* » en 2017. Celle-ci a récolté plus de 1,3 million de signatures, mais a vu ses espoirs largement déçus par la Commission européenne. Les signataires demandaient notamment l'interdiction des pesticides à partir de glyphosate, revendication balayée par une autorisation de renouvellement proclamée le 12 décembre 2017. Mise en place à l'origine pour donner un nouveau souffle démocratique à l'Europe, l'ICE affiche donc un bilan en demi-teinte.

D'après « Qu'est-ce qu'une initiative citoyenne européenne ? », touteurope.eu, 21 décembre 2018.